

DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 22/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 22/02/2024

Nombre de Conseillers

En exercice: 29 Présents: 26 Représentés: 03 Votants: 29

Délibération n°

2024_D_021

Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la <u>présidence</u> de Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

Etaient présents: Mmes et MM.: Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents avant donné procuration : Sylvie VELUT pouvoir à Gérard TRUTAT, Eloïse SOYER pouvoir à Lucie CARLIER, Sonia PREHOUBERT pouvoir à Séverine DELSERT BROQUET

Absents: --

Secrétaire de séance : Monsieur Lucie CARLIER

Objet de la délibération : ELECTION DES DELEGUES DU SIVU PALIS/VILLADIN

Madame le maire expose que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du SIVU Pâlis/Villadin.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. Didier DESPREZ
M. Mikaël MATIGNON

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sens du vote:

M. Reynald CARLOT: 29 voix pour,

M. Gérald ROUSSELOT: 29 voix pour,

M. Didier DESPREZ:: 29 voix pour,

M. Mikaël MATIGNON: 29 voix pour,

Sont élus pour représenter la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein du SIVU Pâlis/Villadin :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. Reynald CARLOT	M. Didier DESPREZ
M. Gérald ROUSSELOT	M. Mikaël MATIGNON

Extrait certifié conforme au registre des délibérations, Le Maire, Sévérine DELSERT BROQUET.